

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AE616

présenté par

Mme Sylla, Mme Tuffnell, M. Bournazel, Mme Lenne, M. Gérard, Mme Tiegna, Mme Tanguy et  
Mme Frédérique Dumas

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 2, après les mots :

« et de développement »,

insérer les mots :

« ainsi que d'un représentant de l'Organisation internationale de la francophonie désigné par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer le rôle de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dans le pilotage et la gouvernance de l'aide publique au développement.

L'OIF intervient sur tous les domaines abordés par ce projet de loi.

Les industries culturelles et créatives jouent par exemple un rôle croissant dans les politiques d'aide publique au développement, celle-ci occupant de façon croissante une fonction de renforcement du lien social et portent les thématiques prioritaires du développement. elles peuvent constituer des outils au service du développement de bien commun tels que l'éducation ou la santé par le développement de supports pédagogiques par les opérateurs de la francophonie ou encore le développement des TIC en faveur de l'accès à la santé par l'ensemble des populations.

Le renforcement de la présence de représentant de l'OIF au sein des organes de la politique d'aide publique au développement vise à accompagner les nouveaux acteurs du développement que sont les plateformes digitales et à en faire de véritables outils de développement.